

Contrat travail

Expéditeur : Arthur Bertrand (arthur.bertrand03@gmail.com)

À : crobertbethune@yahoo.fr

Date : mercredi 8 septembre 2021, 11:12 UTC+2

Bonjour Laurent , après relecture de mon contrat de travail , j'ai vu quelques erreurs .

Mon adresse n'est plus le 14 Rue Pierre Joigneaux mais le « 64 bis Boulevard Voltaire , 21000 , Dijon . »

Dans la "durée de travail » (article 6) je n'ai pas le détail des heures et des jours de travail .

Il manque également la fin d'une phrase dans la même partie (« toute heure supplémentaire effectuée ..?)

Dans l'article 9 , il est dit que je possède déjà le permis de conduire ce qui n'est pas encore le cas .

Concernant mon véhicule je ne suis pas titulaire mais ~~seulement~~ ^{propriétaire} conducteur principal .

~~Dans l'article 9 également , il est dit : « Pour ses déplacements professionnels , le salarié pourra être amené à utiliser son véhicule personnel ou celui de l'entreprise etc.. » ne faut-il pas une assurance particulière ?
Je te rappelle également que je suis sous le statu d'auto entrepreneur .~~

à la date du 1/9/2021.
Donc peut-être peux tu mettre que je suis
en cours "d'acquisition" du permis.

Peux tu également préciser dans le contrat
que je vais être immatriculé en tant qu'auto entrepreneur
en octobre 2021 au qualité d'organisateur de
spectacles et que c'est autorisé dans mon CDI.